



**Modification de la Loi fédérale sur la radio et la télévision LRTV
(Quotes-parts de la redevance attribuées aux radios locales et aux télévisions régionales
et mesures d'aide en faveur des médias électroniques)**

Consultation du 08.07.2024 au 28.10.2024

Pour la saisie de vos prises de position, prière d'utiliser la plateforme « Consultations »

[Consultations \(admin.ch\)](https://www.admin.ch/consultations)
